

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie  
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,  
J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No. 2602.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL 13 FEVRIER 1891

## A NOS ABONNES.

Nos abonnés sont respectueusement priés de nous remettre le prix de leur abonnement en mandats de poste, ce qui ne leur coûtera que 2c tandis que l'enregistrement d'une lettre leur coûte 5c. Il y'en a qui nous paient par chèques sur la banque de leur localité, et nous sommes le plus souvent obligés de payer 25c de commission à notre banque à Montréal pour les faire collecter. C'est une perte sensible sur le nombre que nos abonnés pourraient facilement nous éviter.

## ACTUALITES

Des fraises de serre chaude se vendent actuellement à New York \$2.00 la tasse; la tasse contient dix fraises.

Les épiciers du carré formé par les rues Sherbrooke, Cadieux, Prince-Arthur et St-Laurent, se sont entendus pour fermer leurs magasins à 8 heures tous les jours excepté le samedi. C'est un bon exemple à suivre.

Une consignment de thé de l'île de Ceylan a été vendue aux enchères à Londres, dans le mois de janvier dernier, au prix de 87 shillings la livre, à MM. Whitworth, Hillyard & Ward, qui l'ont ensuite revendu 107 shillings, soit \$26.40 la livre.

On vient de découvrir dans les Montagnes Rocheuses, près de la passe de la Tête Jaune, une énorme masse de mica dont les proportions à découvert sont de 40 pieds de large et 50 de haut. Les indications sont qu'on est en présence d'une montagne de mica. On dit que la qualité est très belle.

Comment le PRIX COURANT est apprécié:

"Glen Sandfield, 1 fév. 1891.

"Le Prix Courant,  
"Montréal.

"Monsieur le propriétaire,

"Je vous inclus \$1.50 en paiement de mon abonnement. Je trouve que votre journal est un des meilleurs pour les renseignements dans les prix, ainsi que pour tout le reste.

"Bien à vous,

"J. H. SABOURIN,

"Maître de Poste."

MM. Cormond & Fontaine, coin des rues St-Hubert et St-Jean-Baptiste, viennent de mettre sur le

marché une préparation bien connue en Europe, l'Eau de Javelle, qui fait disparaître toutes les taches sans brûler le linge comme le fait le chlorure de chaux. Il suffit de déposer le linge taché dans une cuvette, le couvrir d'eau chaude à laquelle on aura mêlé l'Eau de Javelle dans la proportion d'une bouteille par deux ou trois seaux, et laisser tremper de quinze à vingt minutes. On retire ensuite, on rince à l'eau fraîche et tout est dit. Pas besoin de lessive ni de potasse.

Le conseil municipal de Saint-Omer, France, célébrera le 400<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la première fabrique en France par un anglais du nom de Christopher Greening. Les procédés de fabrication ont été grandement améliorés par un des successeurs de Greening, un Français du nom de Jean Gruez qui y fit une grande fortune. La réputation des aiguilles de Saint-Omer se répandit par tout le monde et elle survivait encore en Angleterre au siècle dernier. Depuis, l'industrie anglaise a pris le pas sur celle de France et les meilleures aiguilles vendues en France sont de fabrication anglaise.

Il paraît que des voleurs savants emploient l'électricité, à des fins peu recommandables. Au moyen de l'électrolyse ou galvanoplastie, on enlève une partie de l'or des pièces de monnaie. On place, dans un bain électrique, une pièce d'or à un pôle et une plaque de métal à l'autre pôle et dans quelques minutes une valeur d'or de 50c. a été enlevée à la pièce et déposée sur la plaque de métal. La diminution de la pièce d'or est imperceptible à l'œil, sauf pour des experts qui remarqueront une diminution du relief des dessins et des lettres; mais la différence se révèle surtout dans le poids. Et comme l'or, lorsqu'on fait de forts paiements, est pesé au lieu d'être compté, cette différence atteint quelquefois la valeur de centaines de piastres.

Le *Lumberman* fait remarquer que les arbres forestiers, en règle général, ne se renouvellent pas sur le même sol, pas les mêmes essences. Dans plusieurs régions d'Ontario où il existait autrefois des forêts de pin, il y a maintenant de jeunes bois d'érables, de hêtre et d'autres bois francs. Il existe une loi naturelle qui gouverne la succession des bois forestiers. La pruche a pour successeur le peuplier, particulièrement dans les terrains marécageux, le chêne par le noyer tendre, le frêne par le hêtre. La règle semble qu'une autre essence doit remplacer la première parce que celle-ci a épuisé les éléments du sol nécessaires à son existence, laissant subsister ceux qui peuvent nourrir quelqu'autre essence.

S'il est un article de première nécessité, aujourd'hui, pour toutes les ménagères, c'est bien l'épingle à linge et les marchands qui le vende prendront sans doute quelque intérêt à savoir comment on la fabrique.

Les épingles à linge sont fabriquées en Canada à Eastman dans la province de Québec, à New-Market, dans la province d'Ontario et à Rundhill, dans le Nouveau Brunswick. On les fait d'ordinaire en frêne

blanc, mais il y en a aussi en hêtre, en bouleau et en érable. Le bois est transporté à la fabrique en billots; ces billots sont sciés en longueurs de 31 pouces par des scies-rondes, puis les blocs sont fendus et refendus en bâtons de grosseur suffisante et une autre scie les coupe de la longueur d'une épingle.

Elles passent alors entre les mains du tourneur puis de là à la machine à mertoiser. L'ouvrier les place dans une boîte où la machine les prend une à une et enlève d'un coup le bois nécessaire pour faire l'ouverture en biseau que l'on connaît. On les place ensuite dans un sèche-rotatif, d'où elles passent au cylindre polisseur. Chaque épingle passe par huit paires de mains.

Un outillage simple consiste en une scie circulaire, une machine à fendre, une à mertoiser, un tour, un sèche-rotatif et un polisseur; il coûte de \$10,000 à \$19,000. Les petits blocs de bois, longs de cinq pouces et demi, sont placés sur une courroie sans fin qui les amène au tour. Lorsqu'ils sont tournés ils sont enlevés automatiquement du tour et placés sur une table tournante qui les transmet à une scie circulaire qui enlève le bois pour faire la fente. L'épingle est alors terminée et elle est rejetée de la table tournante par la même agence qui es y a placées.

Elle tombe dans un panier ou un baril dans lequel on le transporte au sèche-rotatif où elle passe 12 heures. Le cylindre polisseur contient de 20 à 40 minots d'épingles; on le fait tourner à petite vitesse, environ trente tours à la minute, et les épingles se polissent par la simple friction. On les livre au commerce en boîtes de quatre au minot. En 1890 on a fabriqué une valeur de \$50,000 d'épingles à linge.

ASSOCIATION DES EPICIERS  
DE MONTREAL

Assemblée régulière mensuelle tenue au Mechanic's Hall Jeudi le 5 février 1891.

Présents: — M. Edward Elliott, président au fauteuil, MM. S. Demers, James E. Manning, J. O'Shaughnessy, S. D. Vallières, A. D. Fraser, B. Connaughton, M. Lemieux, Noël, L. A. Houde, J. O. Levesque, N. P. Laverty, A. A. Labrecque, D. Ruel, A. Ménard, A. Valois, L. P. Lavoie, D. Veronneau, A. Tremblay, P. Fillion, J. C. Cusson, L. Demuy, H. Girouard, O. Melançon, A. Chassé, J. Rousseau, T. Lecavalier, H. Corbeil et environ deux cents autres.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

M. S. Demers donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que MM. Alphonse Valois, L. P. Lavoie, D. Veronneau, A. Tremblay, P. Fillion, J. C. Cusson, L. Demuy, H. Girouard, O. Melançon, A. Chassé, S. Rousseau et T. Lecavalier, soient admis membres de l'association.

Le secrétaire explique que l'assemblée a été convoquée principalement dans le but d'arriver à une entente au sujet de la loi des licences et demande s'il y a quelqu'un dans l'assemblée, qui voudrait suggérer une ligne de conduite qui permit aux épiciers de

supporter l'augmentation des licences.

M. O. Melançon prend la parole et propose que tous les épiciers se joignent à l'association et qu'ils s'entendent pour prendre un profit raisonnable sur la vente des liqueurs.

Une discussion s'élève sur cette proposition: Messieurs S. Demers, A. A. Labrecque, A. D. Fraser, J. O'Shaughnessy, S. D. Vallières y prennent part; puis M. S. Demers, propose, secondé par MM. O. Melançon et L. A. Houde. Qu'un comité soit nommé pour rencontrer l'association des épiciers de gros et s'entendre avec eux sur quelques moyens de protéger les épiciers faisant partie de l'association, sur la vente des liqueurs enivrantes.

La discussion se continue sur cette motion et M. J. O'Shaughnessy propose, secondé par M. O. Melançon que la discussion et l'assemblée soient ajournées à Jeudi prochain.

Cette motion est adoptée et l'assemblée s'ajourne à Jeudi le 12 février courant.

## LA LOI DES LICENCES

Nous avons commencé l'impression d'une petite brochure qui contiendra en entier la loi des licences telle qu'elle sera mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mai prochain, c'est-à-dire avec tous les amendements de la dernière session du parlement provinciale. Cette brochure sera distribuée gratis à tous ceux de nos abonnés, ayant payé leur abonnement, qui nous en feront la demande; et nous en tiendrons aussi quelques unes en vente à 25c. l'exemplaire pour ceux qui ne sont pas abonnés à notre journal.

Nous espérons être en mesure de commencer la distribution dès la semaine prochaine; ceux qui désirent la recevoir sans priés, par conséquent, de nous écrire en ajoutant à leur demande un timbre-poste de 3c. pour l'affranchissement.

Nos lecteurs trouveront dans cette brochure tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, tant sur les formalités à remplir pour obtenir une licence que sur les réglemens qu'ils doivent observer, les pénalités qu'ils pourraient encourir en cas de contravention etc.

COMMENT ON PEUT  
ABSORBER UN STOCK DE  
FAILLITE

Le *Canadian Grocer* du 6 courant contient un article, dont nos lecteurs nous sauront gré de leur faire part. Un des abonnés du journal lui écrit de Sarnia:

"En réponse à votre lettre du 27 à propos du stock de faillite de Simpson & Cie, je dois vous dire ceci: Aussitôt que les membres de notre Association découvrirent que le stock allait être vendu, ils décidèrent de faire une soumission et de l'acheter si c'était possible, car tous pensaient qu'il y allait de leur intérêt. D'abord parce qu'il ne viendrait pas d'étranger ouvrir un magasin ici, annoncer un stock de faillite en vente à grand sacrifice, ce qui aurait démoralisé les prix sans compter le dommage f